

—La publication l'an dernier d'un livre de Sœur Marie du Sacré-Cœur sur les *Religieuses enseignantes et les nécessités de l'apostolat* fit grand bruit et souleva de vives polémiques. On soumit la cause aux autorités romaines qui viennent de rendre leur jugement formulé dans la lettre suivante adressée aux évêques de France :

SACRÉE CONGRÉGATION DES ÉVÊQUES ET RÉGULIERS
Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Dans la réunion plénière des Eminentissimes Pères de cette Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, tenue au Vatican le 17 mars 1899, fut proposée la cause avignonnaise d'une Ecole normale, sous la forme de doutes proposés en ces termes :

1o Convient-il d'approuver le projet de créer une grande Ecole normale pour les religieuses enseignantes, tel qu'il a été proposé dans le livre de Sœur Marie du Sacré-Cœur ?

Et en cas de réponse négative,

2o Convient-il d'adopter quelque mesure pour améliorer l'enseignement des femmes dans les instituts religieux ?

Tous les éléments de la cause ayant été mûrement examinés, les Eminentissimes Pères ont décidé de répondre :

Au premier doute : Négativement, et le livre est digne de reproches.

Au second doute : Il n'y a pas lieu de prendre une mesure générale. Il sera pourvu, autant qu'il sera utile, aux cas particuliers : qu'il soit cependant notifié par les évêques de France, aux Congrégations religieuses de femmes, auxquelles a été confiée par approbation apostolique la charge d'instruire les jeunes filles dans la piété et dans la science, qu'elles ont excellemment mérité de l'instruction et éducation chrétienne et civile des jeunes filles.

C'est pour cela que cette Sacrée Congrégation en leur adressant des louanges qu'elles méritent justement, nourrit la ferme espérance qu'elles ne manqueront pas dans l'avenir à leur mandat ; et que, dirigées et aidées comme cela doit être, par les évêques, elles prendront les moyens idoines qui leur permettront de répondre amplement aux désirs des familles chrétiennes, et d'élever les jeunes filles qui leur sont confiées à la culture qui convient à une femme chrétienne.

Rapport sur ce qui précède ayant été fait à S. S. Léon XIII en audience accordée au soussigné cardinal préfet, le 21 mars. Sa Sainteté a daigné ratifier et confirmer en tous les points la décision des Eminentissimes Cardinaux.

Ce qu'au nom de la Sacrée Congrégation, j'ai dû signifier à Votre Grandeur Révérendissime, à laquelle, avec l'hommage de mon respect, j'offre tous les vœux que je forme pour elle devant Dieu.

Rome, de la Secrétairerie de la Sacrée-Congrégation des évêques et Réguliers,
le 27 mars 1899.

Rome ayant parlé, la question est réglée. Mme Marie du Sacré Cœur a fait transmettre au préfet de la Congrégation des évêques et réguliers une lettre exprimant "sa complète soumission, sans restriction ni réserve."